



académie
Nice



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

24 septembre 2019

Les nouveaux programmes de lycée :

Questions et réponses

Suis-je encore libre de mon enseignement en première ?

Pour chaque objet d'étude, les enseignants peuvent choisir une œuvre sur les trois imposées par le programme. Les supports d'étude du parcours (textes, documents visuels, sonores...) sont choisis par les enseignants, supports au sein desquels ils choisissent, (pour l'EAF en 1ère) des extraits travaillés en lecture linéaire. La moitié des lectures linéaires totales à présenter à l'examen oral est extraite des parcours librement organisés. Les lectures cursives sont librement choisies.

Comment parvenir à mener 8 séquences sur une année de première ?

Le texte du programme n'impose pas 8 séquences, le terme de « séquence » n'étant pas prononcé. Il nous semble cependant commode de conserver cette terminologie de « séquence » pour envisager une unité d'enseignement. En première, le programme impose l'étude de 4 œuvres associées à un parcours singulier. Chaque enseignant peut s'approprier librement la manière dont il souhaite étudier les œuvres au programme assorties de leur parcours. Nous pouvons partir d'une idée communément partagée : traiter l'œuvre et son parcours sur une période entre deux vacances (6 ou 7 semaines). Il s'agit davantage de penser le programme autour des 4 œuvres, (donc de 4 macro-séquences), le parcours étant une manière de contextualiser l'œuvre et de la mettre en perspective. Le parcours peut être mené en amont de l'étude de l'œuvre intégrale (éventuellement dans une « séquence » à part) mais peut aussi être disséminé au fil de l'étude de l'œuvre, « intercalé » entre les séances d'étude de l'œuvre, au sein d'une macro-séquence. Il peut être aussi postérieur à elle, si l'on veut montrer le caractère initiateur de l'œuvre, sa fécondité littéraire.

Le lien entre le parcours et les œuvres est-il thématique ?

Ce sont assurément des liens qui ont présidé à la définition des parcours tels qu'ils sont rédigés ; mais ces liens ne sont pas nécessairement (et surtout pas exclusivement) thématiques. L'observation des différents intitulés des parcours montre qu'il a été volontairement proposé, en cette première année de fonctionnement, une variété d'articulations pour ne pas enfermer la relation œuvre/parcours dans une seule perspective seulement. Les programmes suggèrent du reste, dans l'approche des textes, une variété d'approche que l'on peut étendre aux parcours :

- Écriture du dialogue et nature des tensions qu'il révèle, relations entre les personnages (théâtre) ;
- Dramaturgie et effets de représentation (théâtre) ;
- Liens qui se nouent entre les idées, les formes et le contexte culturel, idéologique et social ;
- Champ littéraire, philosophique, politique, social, esthétique, scientifique, religieux ;
- Vision du monde en lien avec le contexte littéraire, historique et culturel ;
- Analyse de la narration ;
- Système des personnages et valeurs ;
- Quête du sens dans l'usage spécifique que l'auteur fait de la langue (propriétés sémantique, sonore, prosodique, visuelle) ;
- Réception de l'œuvre, ensemencement littéraire qu'elle a suscité ;

Qu'est-ce qu'un parcours en première ? Quelle est la différence avec les anciens « parcours de lecture ».

Il s'agit d'une étude de textes et documents externes à l'œuvre au programme (mais inscrits dans le cadre du bornage proposé par l'objet d'étude) qui aide à contextualiser l'œuvre au programme.

Dans l'ancien programme, les études transversales internes à l'œuvre (étude d'un lieu, évolution d'un personnage, entrée thématique...) s'appelaient « parcours de lecture ». Dans le nouveau programme, on réserve le terme « parcours » à tout ce qui est externe à l'œuvre. Pour le travail interne à l'œuvre (hormis les lectures linéaires) on parle d'études transversales.

Puis-je reprendre dans le parcours un extrait de l'œuvre au programme que j'ai choisi d'étudier ?

Le programme étant complémentaire de l'œuvre et visant à ouvrir de nouvelles perspectives, on ne retiendra pas de texte de l'œuvre intégrale que l'on a choisie dans le parcours.

Quelle est la différence entre un parcours et un groupement de textes ?

Il est possible de constituer un groupement de textes pour sortir des bornes chronologiques imposées, associés aux objets d'étude.

Il est question plusieurs fois « d'écrit d'appropriation » ? De quelle appropriation s'agit-il ?

Nous avons donné des exemples précis d'écrits d'appropriation et avons insisté sur leur caractère formatif essentiel, comme propédeutique au commentaire. Ce n'est pas la fin de l'écriture créative, au contraire. Ce n'est pas parce que l'écriture d'invention disparaît des épreuves qu'elle disparaît de notre enseignement. L'élève doit régulièrement être confronté à différents types d'écrits : des écrits de réception qui leur permettent de soumettre leur jugement esthétique, psychologique, social, moral... (et même s'ils n'ont pas compris, ou tout compris, ils ont été sensibles à un élément, même faux... l'avancée étant dans le fait qu'ils s'expriment pour mieux ensuite saisir pourquoi ils ont fait fausse route) ; des écrits secondarisés, après les débats et tâtonnements analytiques, pour parfois parvenir à des écrits éclairés qui leur permettent d'écrire « à la manière de » par exemple, de proposer une modification d'un élément de l'histoire, une autre fin...

Le carnet de lecture/de lecteur est-il obligatoire ?

Non, il est un outil proposé parmi d'autres (fiches de synthèse...). Il peut recueillir les écrits d'appropriation et être l'occasion d'une réflexion métacognitive sur la posture de lecteur, de scripteur ou d'orateur de l'élève mais ce travail peut très bien être mené sans recourir à ce carnet. Il ne sera pas demandé lors des épreuves orales des EAF.

Combien de temps faut-il consacrer à l'enseignement de la grammaire ?

Cette question suppose que l'enseignement de la langue serait autonome et détaché des exercices écrits d'appropriation, des exercices préparatoires aux épreuves écrites et des exercices oraux. Si en effet, des temps de « leçon » peuvent être ménagés (dans ou hors la classe), si des rappels grammaticaux doivent être faits, nous devons enseigner une grammaire appliquée aux textes étudiés. Il ne s'agit pas de proposer une leçon dictée et des exercices d'application en classe, hors sol, une heure par semaine, mais de profiter par exemple d'un exercice écrit d'appropriation du texte étudié pour travailler un point de langue qui fait sens et être capable de nommer les savoirs linguistiques. Les exercices d'application pour systématiser les savoirs grammaticaux et lexicaux peuvent être donnés à la maison.

Attention, il ne s'agit pas non plus d'instrumentaliser l'étude du texte au profit de celle de la langue (nous avons trop souvent constaté les écueils de cette démarche trop contraignante et souvent insignifiante). Bien au contraire, nous trouverons des exemples évidents de liens féconds entre explication de texte et travail sur la langue ; il ne faudra pas alors se priver de faire dialoguer étude du texte (notamment au moment de l'approche linéaire) et langue.

Les passerelles entre langue et écrit, en revanche, devront être recherchées le plus fréquemment possible.

Comment mener une lecture linéaire ?

Une première vague de formation a eu lieu au mois de mai.

Les stages consacrés à la lecture littéraire dans le PAF évoqueront bien entendu cette question.

Mais attention : l'explication linéaire n'est que la mise en forme de ce travail de tâtonnement, d'explicitation et d'interprétation guidée par le projet de lecture que l'élève (et le professeur) choisira de suivre.

Il ne s'agit que d'une méthode en rien incompatible avec l'esprit de la lecture littéraire.

L'explication linéaire n'est qu'une étape (souvent ultime) dans l'explication du texte mais elle ne doit en rien occulter tout le travail d'appropriation du texte par les élèves en amont de l'approche linéaire (ou en aval pourquoi pas) : subjectivité, partage, écrits d'appropriation, strates de lectures etc... Eux seuls donneront du sens à l'explication linéaire et à la problématisation qui devra la guider.

Doit-on se contenter de textes de 20 lignes pour les lectures linéaires ?

Non. Les 20 lignes sont une indication donnée pour viser davantage d'équité au moment de l'oral. Si l'enseignant en charge de la classe a choisi un texte beaucoup plus long, l'examineur pourra choisir les 20 lignes environ qui lui sembleront les plus pertinentes à expliquer.

Les deux premiers points évaluent-ils la brève introduction et la lecture, ou simplement la qualité de la lecture ?

Les deux premiers points portent sur la première partie de l'épreuve, soit la lecture précédée d'une courte présentation. L'évaluation porte donc sur l'une et l'autre mais appréciera principalement la lecture, qui en est l'enjeu principal.

La lecture doit-elle intervenir en tout début d'exposé ou après la brève introduction ?

La définition des épreuves — note de service 2019— fait foi. Même si, comme le document d'accompagnement le montre, un élève pourrait tout à fait commencer par sa lecture, on conseillera de faire précéder la lecture d'une courte présentation qui la contextualise. En revanche, on ne sanctionnera pas un élève s'il commence par la lecture.

A quel moment l'élève choisit-il l'œuvre sur laquelle il souhaite être interrogé en deuxième partie de l'épreuve orale ?

L'élève choisit cette œuvre avant que le professeur de sa classe ne dépose le descriptif pour apposition du cachet de l'établissement et transmission aux examinateurs. Le professeur de la classe pourra spécifier sur un document annexé à ce descriptif l'œuvre retenue par chacun des élèves. L'examineur connaîtra en amont, afin de préparer ses questions, l'œuvre choisie par le candidat pour l'entretien.

Les lectures cursives doivent-elles respecter le bornage ?

Si le parcours respecte le bornage, les lectures cursives, les groupements de textes complémentaires et les prolongements artistiques peuvent s'en affranchir. Afin d'offrir un tableau varié de la littérature, les lectures cursives appartiendront à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme.

Elles peuvent relever même des « littératures étrangères, du passé lointain — en particulier les textes de l'Antiquité — jusqu'à la période moderne et contemporaine ».

Quelles lectures cursives proposer ? Les lectures cursives doivent-elles être liées au parcours ?

L'enjeu est de stimuler l'appétit de lire des élèves, leur curiosité, d'offrir des aperçus et des perspectives supplémentaires, qui construisent une culture. C'est la raison pour laquelle ces oeuvres doivent être « toutes distinctes de celles étudiées dans le cadre des parcours ». Le lien avec le parcours demeure, mais le choix va être guidé par des critères convergents :

- Le plaisir de lecture et donc aussi donc des rapports différents aux textes (lecture immersive, lecture plus distanciée) ;
- L'aptitude de l'élève à lire cette oeuvre seul ;
- La volonté d'ouvrir le champ des époques et des curiosités, et par ce recul, d'éclairer un aspect de l'oeuvre et du parcours, du genre, d'un questionnement.

Comment évaluer la lecture cursive ?

Lors de l'épreuve orale, le candidat va parler d'une lecture qui l'a marqué, d'une rencontre littéraire, d'une appropriation. Cette partie de l'épreuve « évalue l'expression orale, en réclamant du candidat une **implication personnelle** dans sa manière de rendre compte des de faire partager une réflexion sur ses expériences de lecture ». On évitera donc les évaluations conçues comme un seul contrôle de connaissances. Ces contrôles creusent par ailleurs les écarts entre les élèves qui maîtrisent d'emblée les enjeux scolaires de la lecture et ceux qui ne les maîtrisent pas. Pour ces derniers, le texte risque de rester une énigme, un objet étranger, voire un poids insurmontable ; ils ne sauront pas anticiper les enjeux du contrôle à venir. On privilégiera les modalités qui favorisent l'engagement de l'élève et la lecture comme expérience, déploiement progressif, réflexion : journal de lecture, carnet de lecteur, carnet de lecteur interactif, lectures partagées, recherches, rencontres. On pourra proposer des documents d'accompagnement qui favorisent l'étayage des repères, la circulation dans le texte : arbre généalogique/frise chronologique vide ou avec quelques marqueurs indicatifs à compléter au fil de la lecture, schéma des personnages que l'élève construit et commente, carte mentale collaborative, etc. Cette pratique s'articule étroitement avec l'oral pour apprendre à « rendre compte de façon synthétique et vivante d'une lecture, justifier d'un choix personnel, tirer profit d'un élément de relance pour approfondir sa réflexion ».

Peut-on imposer une lecture cursive ?

Le candidat choisit pour la seconde partie de l'épreuve « une oeuvre étudiée en classe ou proposée par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires ». Les lectures cursives obligatoires sont donc fixées par l'enseignant.

Concernant la spécialité HLP, doit-on s'en tenir strictement à la bibliographie proposée et à la période concernée ?

Non, l'enseignement doit ouvrir la réflexion. L'enseignant chargé de la spécialité peut travailler la période imposée par le programme en résonance avec les textes de son choix, des extraits de films, des articles, l'essentiel étant de parler des textes avec les élèves et de parler des élèves, avec les textes.